

## TARIFS 2025 - 2026 Périscolaire FOURNETS LUISANS /FUANS

Tarifs du périscolaire FOURNETS LUISANS /FUANS valables du 1er septembre 2025 au 31 aout 2026

Application des TARIFS 2024/2025 en attente de validation d'une augmentation de la part du Conseil d'Administration de L'Association Familles Rurales du Val de Vennes pour l'année scolaire 2025/2026

| Tarifs Périscolaire FOURNETS LUISANS FUANS   |                |           |               |           |
|--|----------------|-----------|---------------|-----------|
| Tranches QF  | Prix à l'heure |           |               |           |
|  | 0-800€         | 801-1000€ | 1001€ - 1350€ | 1351 et + |
| Matin 7h00 - 8h30 arrivée échelonné facturation à la 1/2 d'h ( petit dej jusqu'a 7h45) * | 1,64 €         | 1,80 €    | 1,88 €        | 2,00 €    |
| Midi 11h30-13h30   | 6,53 €         | 6,74 €    | 6,97 €        | 7,21 €    |
| Soir 16h30-18h30 et/ou 19h00 départ échelonné facturation à la 1/2 d'h *                 | 1,64 €         | 1,80 €    | 1,88 €        | 2,00 €    |
| * supplément optionnel de 0,60 € pour le petit déj et le goûter                          |                |           |               |           |

### Fonctionnement tarification aux quotients :

Le quotient familial est calculé par la Caf pour l'ensemble des allocataires,

Pour obtenir ce quotient nous devons posséder :

- Votre numéro d'allocataire
- Votre autorisation pour accéder à CAFPRO et ainsi connaître votre quotient qui sera retenu pour la période de tarification mentionnée ci-contre.
- Adhérer à Familles Rurales au prix de 20 €, c'est :
  - Permettre, partout en France, la création des services dont toutes les familles ont besoin
  - Défendre au quotidien vos intérêts et ceux de votre famille
  - Soutenir un projet de qualité et des valeurs essentielles
  - Donner au Mouvement les moyens d'agir

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la D,D,C,S,P,P,

Ils sont soutenus par :

Les communes d'Orchamps-Vennes, Fournets-Luisans, Fuans et la caf du Doubs

### Modalités et modes de paiement :

Les factures doivent être payées à la date d'échéance, Prélèvement automatique

Chèque à l'ordre de **Familles Rurales Val de Vennes**, paiement CB via le portail famille, Chèque CESU, Chèque ANCV

Aides possibles : CAF, MSA, comité d'entreprise sous



Inscriptions et renseignements : Familles Rurales Association du Val de Vennes - Siege social : 03,81,43,69,87,

Mail: asso.valdevennes@famillesrurales.org/ site internet : www,famillesrurales,org/valdevennes